



Région Centre

Le Président,

12.02.02

Communication du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière

Réunion du 22 mars 2012

**Démarche régionale « Ambition Recherche et
Développement 2020 »**

I - POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN A LA RECHERCHE : DES MOYENS EN HAUSSE ET DES RESULTATS POSITIFS

Le soutien à la recherche fait partie des priorités qui ont été affirmées lors des démarches stratégiques de la Région (SRDES, CPER et Programme Opérationnel FEDER, Agenda 21, SRADDT). La recherche apparaît en effet comme un des éléments essentiels pour le développement socio-économique à long terme de notre territoire. Elle est aussi susceptible d'apporter des réponses aux défis majeurs auxquels nous devons faire face, notamment dans les domaines énergétique et climatique.

Cette priorité donnée à la recherche s'est traduite très concrètement par un accroissement de 45 % de son budget entre 2006 et 2012 pour s'établir à plus de 27 M€. La Région a montré sa volonté d'un soutien accru à la recherche régionale, qu'elle réponde à des objectifs finalisés ou à des objectifs plus fondamentaux, en allant au-delà de la seule contractualisation avec l'Etat dans le cadre du CPER et en lançant 2 nouveaux types d'appels à projets de recherche :

- Les appels à projets « d'intérêt régional », qui concernent des projets qui peuvent être positionnés en termes d'orientations sociétales et d'articulation avec les priorités et les politiques régionales,
- Les appels à projets de recherche « d'initiative académique », s'adressant à des projets positionnés avant tout en termes de thématiques scientifiques, et reliés aux priorités scientifiques exprimées dans les stratégies de développement des établissements.

Cet effort a permis aux établissements et aux laboratoires de recherche de notre région de bénéficier d'un environnement favorable pour leurs travaux, et d'être dotés des équipements de haut niveau indispensables pour maintenir leur position face à leurs concurrents français et étrangers. En 2010, la région Centre s'est placée au 11^{ème} rang parmi les régions françaises dans la répartition des crédits attribués par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Si l'on ramène ces crédits au nombre des chercheurs publics, elle se classe au 4^{ème} rang : ce bon niveau de compétitivité des laboratoires trouve assurément en partie sa source dans la politique mise en œuvre par la Région.

II - UNE VISIBILITE QUI RESTE INSUFFISANTE DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL EN TRES FORTE EVOLUTION

La mise en œuvre des Investissements d'Avenir par l'Etat s'est traduite par le lancement d'appels à projets variés : Equipex (Equipement d'excellence), Labex (Laboratoire d'Excellence), Idex (Initiative d'excellence), assortis de financements pouvant dépasser plusieurs millions d'Euros par projet. Les Investissements d'Avenir ont ainsi fait émerger, sur chaque thématique, des acteurs majeurs qui bénéficieront très certainement de soutiens préférentiels de l'Etat au cours des années à venir. Dans l'attente des résultats des derniers de ces appels, on constate que la région Centre a su tirer son épingle du jeu en obtenant notamment :

- 3 Labex en tant que porteur principal :
 - VOLTAIRE (étude des fluides dans les différentes enveloppes de l'environnement terrestre : lithosphère, hydrosphère, atmosphère)
 - MABIMPROVE (anticorps thérapeutiques et développement de biomédicaments)
 - CAPRYSES (sécurité des systèmes énergétiques, applications aux systèmes de propulsion terrestres et aérospatiaux ainsi qu'aux situations de risques liées aux explosions chimiques)
- 4 participations à des Labex portés par d'autres régions :
 - ESEP (Exploration Spatiale des Environnements Planétaires)
 - IRON (Radiopharmaceutiques Innovants en Oncologie et Neurologie, applications aux nouveaux médicaments utilisés pour la médecine personnalisée)
 - SYNORG (fabrication de nouvelles molécules écocompatibles en vue d'applications pharmaceutiques)
 - GANEX (nouveaux matériaux semi-conducteurs pour la microélectronique)
- 1 Equipex en tant que porteur principal :
 - PLANEX (caractérisation de matériaux à haute pression et haute température, avec applications à l'activité volcanique mais aussi aux processus industriels d'élaboration de matériaux comme les verres et les céramiques)
- 4 participations à des Equipex portés par d'autres régions :
 - Paris en résonance (Imagerie appliquée à la santé : interactions moléculaires entre biomolécules ou dans des cellules)
 - XYLOFOREST (Ressources forestières : approche intégrée combinant la biologie de l'arbre, l'écologie des forêts et la chimie des procédés)
 - BIBLISSIMA (observatoire en libre accès pour la circulation des textes anciens allant du VIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle)
 - NANOIMAGESX (construction et exploitation d'une ligne de nanotomographie au synchrotron SOLEIL, applications aux matériaux avancés et complexes et aux sciences biomédicales)

Ces résultats sur les Investissements d'Avenir sont cependant très en retrait par rapport à ceux obtenus dans les grandes régions de recherche comme l'Ile-de-France ou Rhône-Alpes, mais aussi, et c'est plus significatif, en Aquitaine, région de taille comparable à la nôtre.

On retrouve dans ces résultats intéressants mais mitigés une tendance lourde qui situe la région dans la moyenne des régions françaises dans presque tous les grands indicateurs de la recherche :

- Les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) s'élèvent en région Centre à 1 008 M€, ce qui place la région au 8^{ème} rang des régions métropolitaines. Ces dépenses sont toutefois principalement tirées par la recherche privée (75 % du montant régional) qui se situe au 6^{ème} rang national ;

- Bien que dotée de deux universités et de nombreux organismes de recherche (CNRS, INRA, BRGM, CEA, INSERM, IRSTEA), la recherche publique du Centre ne se situe qu'au 12^{ème} rang national et le nombre de chercheurs publics et les effectifs de recherche et développement stagnent (voire baissent légèrement) depuis 10 ans autour de 5 000 ETP, alors que leur nombre a globalement augmenté au niveau national ;
- Si en matière de production scientifique la région Centre affiche des rangs supérieurs à la moyenne régionale (12^{ème} rang) sur quelques domaines : mathématiques (9^{ème} rang national), sciences de l'univers (10^{ème} rang), sciences humaines (10^{ème} rang) et sciences agronomiques et écologie (10^{ème} rang), elle ne se démarque pas significativement sur une thématique particulière au plan national.

Pourtant, le territoire régional doit de se préparer à la future politique de cohésion européenne (2014-2020) qui devrait soutenir le renforcement des capacités de recherche et d'innovation des régions en s'appuyant sur le concept de « spécialisation intelligente ». Celui-ci vise à concentrer les ressources communautaires sur un nombre restreint d'objectifs. L'Union Européenne devrait demander aux Régions de faire des choix argumentés et de concentrer leurs efforts en matière de recherche et d'innovation sur des secteurs ou des niches, dans lesquels la région concernée disposera d'un avantage comparatif lui permettant d'atteindre le niveau d'excellence suffisant pour devenir compétitive au niveau mondial.

C'est dans cette logique que certaines régions ont d'ores et déjà mis en œuvre une stratégie de positionnement des investissements publics sur des thématiques ciblées. Parmi les plus emblématiques, on peut citer en France, Chambéry (INES, Institut National de l'Energie Solaire), et en Belgique, Leuven (clusters internationaux en biotechnologie et en technologie de l'information et de la communication), avec des résultats impressionnants en termes de renforcement de la recherche, de visibilité et d'attractivité internationale et de développement socio-économique.

III - PROPOSITION D'UNE NOUVELLE INITIATIVE REGIONALE POUR FAIRE CONVERGER RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Dans ce contexte nouveau, il apparaît souhaitable que la Région, tout en poursuivant le soutien porté à l'ensemble de la recherche régionale, contribue à faire émerger 2 à 3 pôles de recherche et de développement d'envergure internationale, capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique régional. Ces pôles devront bénéficier des moyens appropriés afin de permettre une meilleure identification de notre territoire comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement d'en renforcer son attractivité.

La Région attend également que ces pôles de recherche et de développement induisent de fortes interactions avec les sphères économique, sociale, culturelle ou environnementale. Ces interactions pourront concerner des acteurs régionaux (entreprises, pôles de compétitivité et clusters d'entreprises, associations, établissements publics, etc.), mais aussi des acteurs nationaux et internationaux dont l'envergure et les compétences viendront crédibiliser le positionnement du pôle. Grâce à leur attractivité internationale et à leur insertion dans l'espace européen de la recherche, ces pôles permettront d'augmenter significativement le nombre de chercheurs sur notre territoire, tout particulièrement en recrutant des chercheurs et des équipes de renommée mondiale. Ils devront mettre en œuvre une démarche ambitieuse de valorisation de la recherche, avec des objectifs forts en termes de transfert de technologie et d'innovation. Ils engageront des coopérations étroites et à long terme avec les acteurs socio-économiques, qu'ils soient déjà présents sur le territoire régional, ou qu'ils y soient créés ou attirés (start-up, filiales nouvelles d'entreprises) grâce à leur attractivité et à leur dynamique. En investissant très fortement sur ces pôles de recherche, c'est donc bien au développement socio-économique de son territoire que la Région apporte de nouveaux atouts pour l'avenir.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de créer un dispositif régional nouveau, complémentaire de ceux déjà existants, consistant en un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «Ambition Recherche Développement 2020». Cet appel s'adressera aux établissements de recherche (universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes), qui pourront s'associer entre eux ou avec des partenaires socio-économiques.

Cet appel ne spécifierait pas de thématique prioritaire au préalable, ce qui permettra de s'assurer que les propositions des établissements seront cohérentes avec leurs priorités scientifiques, sur lesquelles ils seront capables de s'engager dans la durée, en particulier en leur affectant les postes permanents nécessaires. Le montant attribué à chaque pôle se situera autour de 10 M€, afin qu'il puisse clairement se distinguer des pôles soutenus au titre des Investissements d'Avenir dans d'autres régions sur des thématiques proches, pour une mobilisation globale comprise entre 20 et 30 M€ d'ici 2020.

Par ailleurs, il convient de souligner que les aides mises en œuvre par la Région (appels à projets, bourses doctorales, soutien aux pôles de compétitivité, Contrats d'Appui aux Projets, etc.) pour soutenir la recherche et l'innovation dans les laboratoires et les entreprises seront maintenues

La sélection des pôles, en fonction des priorités de la Région, s'appuiera sur les avis formulés par le CoRIT ainsi que par un jury d'experts scientifiques nationaux et internationaux. Un processus de négociation permettra à la Région de demander des modifications aux projets qui lui seront présentés s'ils ne répondaient pas pleinement à ses exigences.

Le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de l'AMI est le suivant :

- Mai 2012 : lancement de l'AMI après adoption du cahier des charges par la Commission Permanente Régionale ;
- Septembre 2012 : date limite pour la soumission des dossiers par les établissements ;
- Décembre 2012 : sélection finale des pôles retenus, vote en Assemblée Plénière.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication

François BONNEAU